

## Qu'est-ce que les membres de Garanto ont le droit d'attendre ?

**Les membres de Garanto au sein de groupes de travail de l'Administration fédérale des douanes (AFD) ont été – et seront – régulièrement confrontés avec des énoncés négatifs de personnes concernées. C'est la raison pour laquelle le comité central s'est, lors de la dernière réunion, entretenu sur la participation de Garanto dans le cadre de projets de réorganisation. Il a défini les attentes justifiées que les membres peuvent avoir envers les représentant-e-s de Garanto.**

Les décisions de principe du CD AFD sont prises sans consulter et auditionner préalablement Garanto. Garanto n'a donc pas la possibilité de remettre en cause les décisions de principe et nous n'appartenons pas au cercle des décideurs. Nous ne pouvons que subir les décisions. Selon la phase du projet dans laquelle Garanto peut être impliqué, nous avons plus ou moins d'influence sur la mise en œuvre. Mais généralement, les idées du CD sont très claires et la mise en œuvre est déjà bien avancée. Les représentant-e-s de Garanto s'engagent pour le personnel.

### **Ce que défend Garanto**

#### **Sécurité de l'emploi**

Pour Garanto, il est essentiel que les personnes touchées par une réorganisation puissent continuer à travailler à l'AFD. Il n'y a pas de licenciements. Avec DaziT ou d'autres réorganisations, il n'y a pas non plus de licenciement de personnel, comme les membres du CD l'ont souligné à plusieurs reprises. Nous les prenons donc au mot. Nous soutenons aussi les employé-e-s âgé-e-s, afin qu'ils puissent travailler jusqu'à l'âge de la retraite désiré.

#### **Sécurité du lieu de travail**

En cas de restructuration ou de réorganisation, l'employé-e est assuré de travailler au même endroit. L'administration s'efforce d'éviter les déplacements inutiles de poste, et n'y recourt que dans des cas exceptionnels. Nous nous engageons pour de meilleures conditions que celles prévues dans le plan social, en particulier un temps de trajet court. En cas de délocalisation, une indemnité est versée (temps de travail, frais de déplacement).

#### **Sécurité personnelle**

La représentation de Garanto attachera une importance particulière à cette préoccupation, car de nombreux employé-e-s se sentent de plus en plus menacés.

#### **Salaires**

Nous défendons la garantie des salaires et combattons le recul dans des classes de salaires inférieures.

#### **Conciliation vies professionnelle et familiale**

L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ne doit pas être compromis. Des solutions généreuses de travail à domicile doivent donc être recherchées. Des modèles non conventionnels de temps de travail devraient aussi être autorisés.

#### **Participation**

Les personnes concernées devraient et doivent se présenter aux représentants de Garanto et recevoir une réponse en une semaine. Les représentants de Garanto veillent à l'échange d'informations avec elles. Mais nous attendons aussi des personnes concernées qu'elles ne cachent aucune information pertinente.

#### **Formation professionnelle et perfectionnement**

Garanto s'engage à faire en sorte que les nouvelles exigences posées à l'accomplissement futur des tâches puissent être satisfaites par une formation et un perfectionnement ciblés.

**Garanto n'est pas responsable des décisions de l'AFD. Mais nous nous engageons à trouver de bonnes solutions durables.**